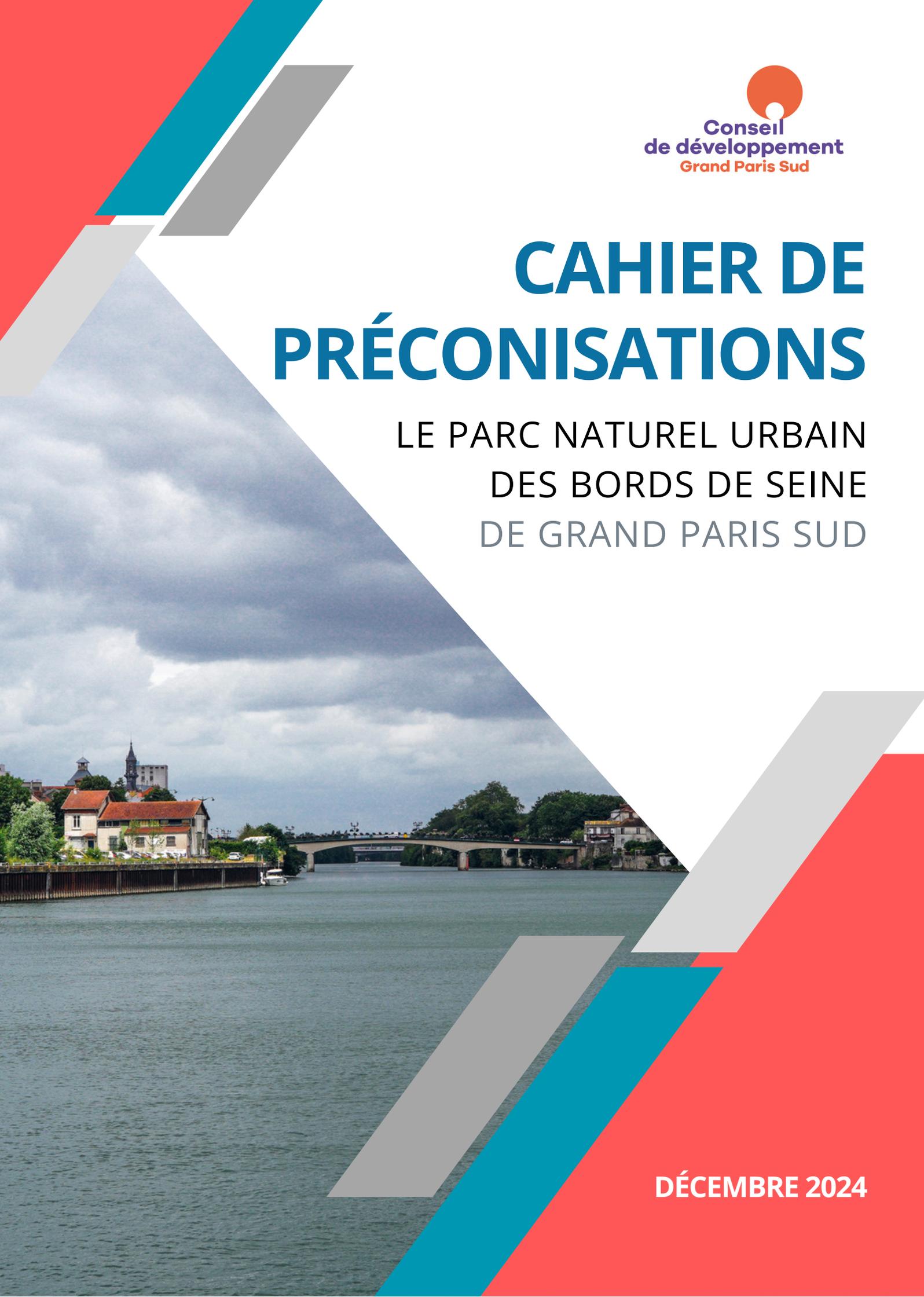


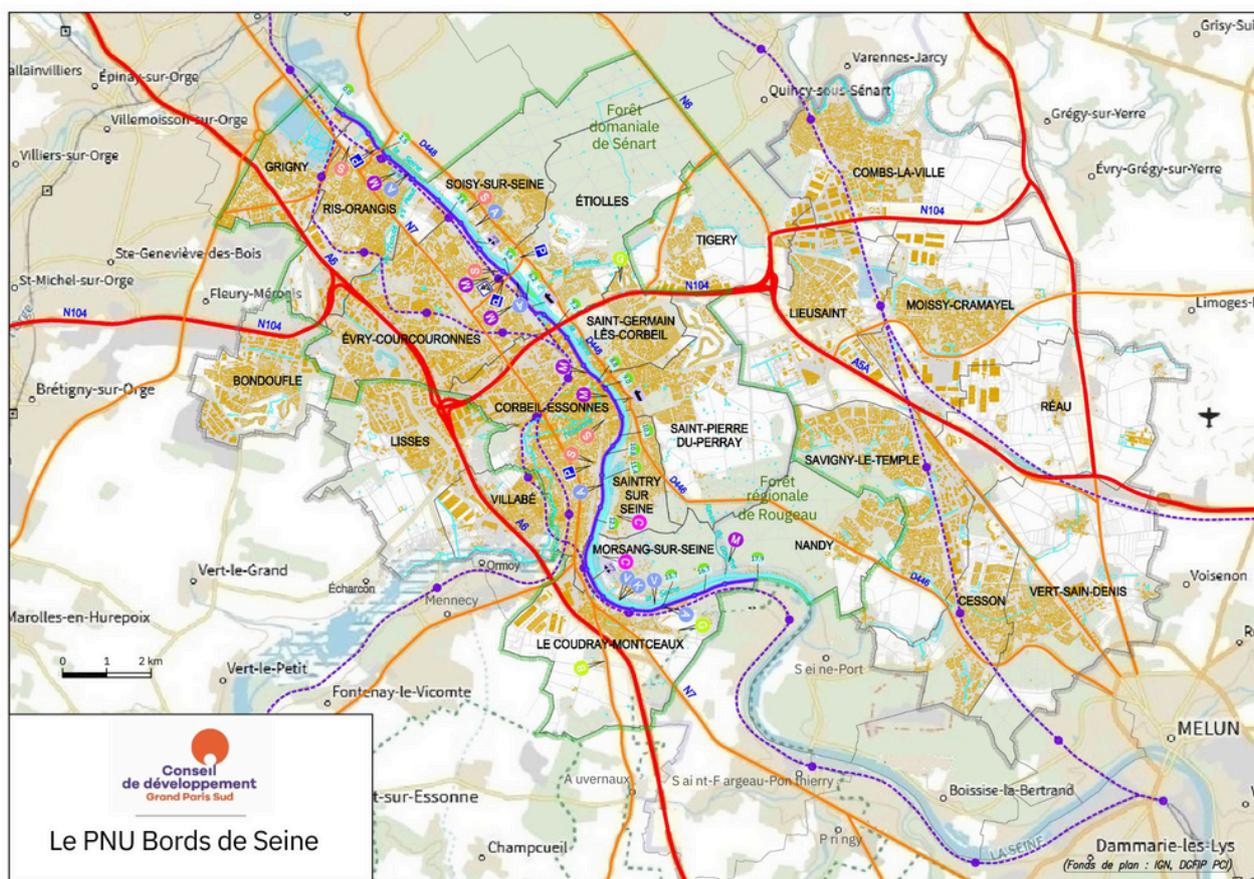
CAHIER DE PRÉCONISATIONS

LE PARC NATUREL URBAIN
DES BORDS DE SEINE
DE GRAND PARIS SUD



DÉCEMBRE 2024

PARC NATUREL URBAIN DES BORDS DE SEINE : DE QUOI PARLE-T-ON ?



“RENDRE LES BERGES DE LA SEINE ACCESSIBLES À TOUS”

(source : www.grandparissud.fr)

Avec le parc naturel urbain, Grand Paris Sud entend promouvoir une identité propre aux berges, les valoriser pour les rendre accessibles à tous et recréer un lien entre les habitants et les usagers autour du fleuve.

Organiser les berges entre espaces de loisirs et agricoles, zones résidentielles et d'activités économiques, telle est l'ambition de Grand Paris Sud pour reconnecter la Seine aux principaux centres urbains Paris qui composent le territoire.

LE PARC NATUREL URBAIN EN CHIFFRES

- 25 km de Seine ;
- 31 km de berges accessibles au public à valoriser ;
- 2 écluses (Évry-Courcouronnes et Le Coudray-Montceaux) ;
- 8 cercles nautiques ;
- 2 ports industriels ;
- 12 communes sur les 23 que compte Grand Paris Sud sont situées en bordure de Seine.

SOMMAIRE

De quoi parle-t-on ?	P. 2
Sommaire	P. 3
La méthode employée	P. 4
Bords de Seine : Un peu d'histoire	P. 5-6
Introduction	P. 7
Le concept de parc naturel urbain (PNU)	P. 8-9
L'aménagement des berges de la Seine à Grand Paris Sud	P. 10-11
Rappel des premières réflexions engagées par Grand Paris Sud	P. 12-15
La charte du PNU votée lors du conseil communautaire du 8/10/2024	P. 16
Le PNU dans le schéma de cohérence territoriale de Grand Paris Sud	P. 17
AXE 1 : Biodiversité	P. 18-19
AXE 2 : Activités de loisirs & marchandes	P. 20-26
AXE 3 : Culture & patrimoine	P. 27-30
AXE 4 : Gestion des risques	P. 31-32
AXE 5 : Mobilité & accessibilité	P. 33
AXE 6 : Numérique	P. 34
Conclusion	P. 35-36
<i>"New towns, new narratives"</i> : Un atelier d'intelligence collective européen au service des travaux du CODEV	P. 37
La saisine	P. 38
Rejoignez le conseil de développement	P. 39

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EST DÉFINI PAR MME BRUNDLAND DANS SON RAPPORT "NOTRE AVENIR À TOUS" RÉDIGÉ EN 1987 COMME "UN DÉVELOPPEMENT QUI RÉPOND AUX BESOINS DU PRÉSENT SANS COMPROMETTRE LA CAPACITÉ DES GÉNÉRATIONS FUTURES À RÉPONDRE AUX LEURS".



LA MÉTHODE EMPLOYÉE

Le CODEV a souhaité être saisi pour travailler sur le projet de parc naturel urbain (PNU), projet on ne peut plus structurant porté par la communauté d'agglomération, afin de venir le nourrir avec des préconisations construites à partir d'une "vision habitants/usagers". Pour cela, les membres du CODEV ont constitué un groupe de travail "PNU" et, fidèles à leur "mode de faire", sont partis à la rencontre des usagers et riverains de la Seine, au sens large du terme.

Afin de pouvoir étayer ce cahier de préconisations, les membres du CODEV ont également effectué un certain nombre de démarches pour enrichir leurs connaissances. Citons entre autres :

- **Rencontre avec Mme Aurélie GROS**, vice-présidente de Grand Paris Sud en charge du PNU et de la démocratie participative ;
- **Rencontre avec les techniciens** du Pôle Maîtrise d'Ouvrage de l'Espace Public de Grand Paris Sud en charge du dossier ;
- **Navigation sur le bateau pédagogique "Bali"** de l'association "Alternat - Une péniche pour tous", au départ du Port Saint Nicolas à Corbeil-Essonnes ;
- **Visite** de la Réserve Naturelle des Marais d'Isle et du parc d'Isle à Saint Quentin (02) ;
- **Rencontre avec l'Office National des Forêts** (Faisanderie de Sénart) ;
- **Rencontre avec l'Office de Tourisme** de Grand Paris Sud ;
- **Elaboration d'un questionnaire Grand Public** concernant la Seine et les attentes des usagers (promeneurs, travailleurs, pêcheurs, sportifs) et non usagers ;
- **Echanges avec Nevers Agglomération** ;
- **Travail d'intelligence collective** avec la Direction des Relations Européennes, Internationales et Mondialité (New towns, new narratives).

Que tous ces acteurs soient ici remerciés pour leur accueil et la richesse des échanges.

LA SUITE ...

Ce cahier de préconisations a été remis officiellement à la communauté d'agglomération en décembre 2024. L'ambition du CODEV est que ses recommandations viennent enrichir le projet de parc naturel urbain qui - c'est une constante dans nos propositions - ne profitera mieux à l'ensemble de la population que s'il est pensé, imaginé, géré dans une logique intercommunale et suivant une démarche de respect de la nature et de la biodiversité.

Le CODEV assurera un "SAV" à partir des retours que lui fera la communauté d'agglomération (pages web du CODEV).

BORDS DE SEINE : UN PEU D'HISTOIRE

Le fleuve et les habitants au cours de l'histoire

D'après l'exposition qui a été réalisée à partir des articles publiés dans Banlieue sur Seine, cahier n°27 de la Maison de Banlieue et de l'Architecture, mars 2020.

La navigation sur la Seine remonte au Moyen Âge. Au début du 19e Siècle, des charrettes, des hommes et des chevaux sur les chemins de halage s'y ajoutent, si bien qu'au total 80% des approvisionnements de Paris passent par la Seine.

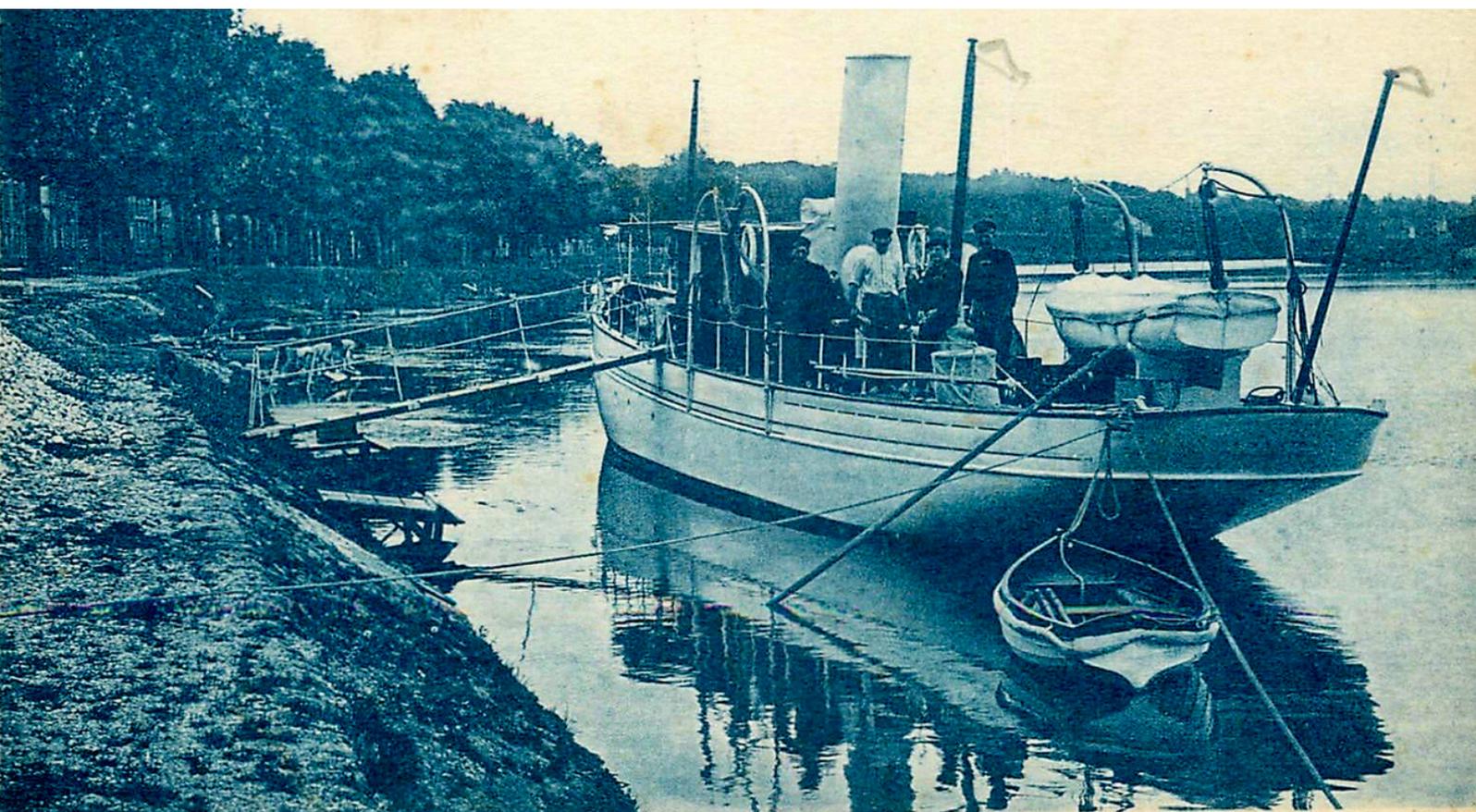
Toujours au cours du 19e Siècle, des usines s'installent dans la vallée de la Seine et profitent de la voie d'eau tant pour s'approvisionner que pour expédier leurs productions.

L'arrivée du chemin de fer distend la relation entre la Seine et les villages environnants. Construite sur un remblai pour assurer le trafic en période de crue, la ligne Paris-Corbeil-Orléans isole les bords de Seine, alors très animés du fait de l'intense activité industrielle.

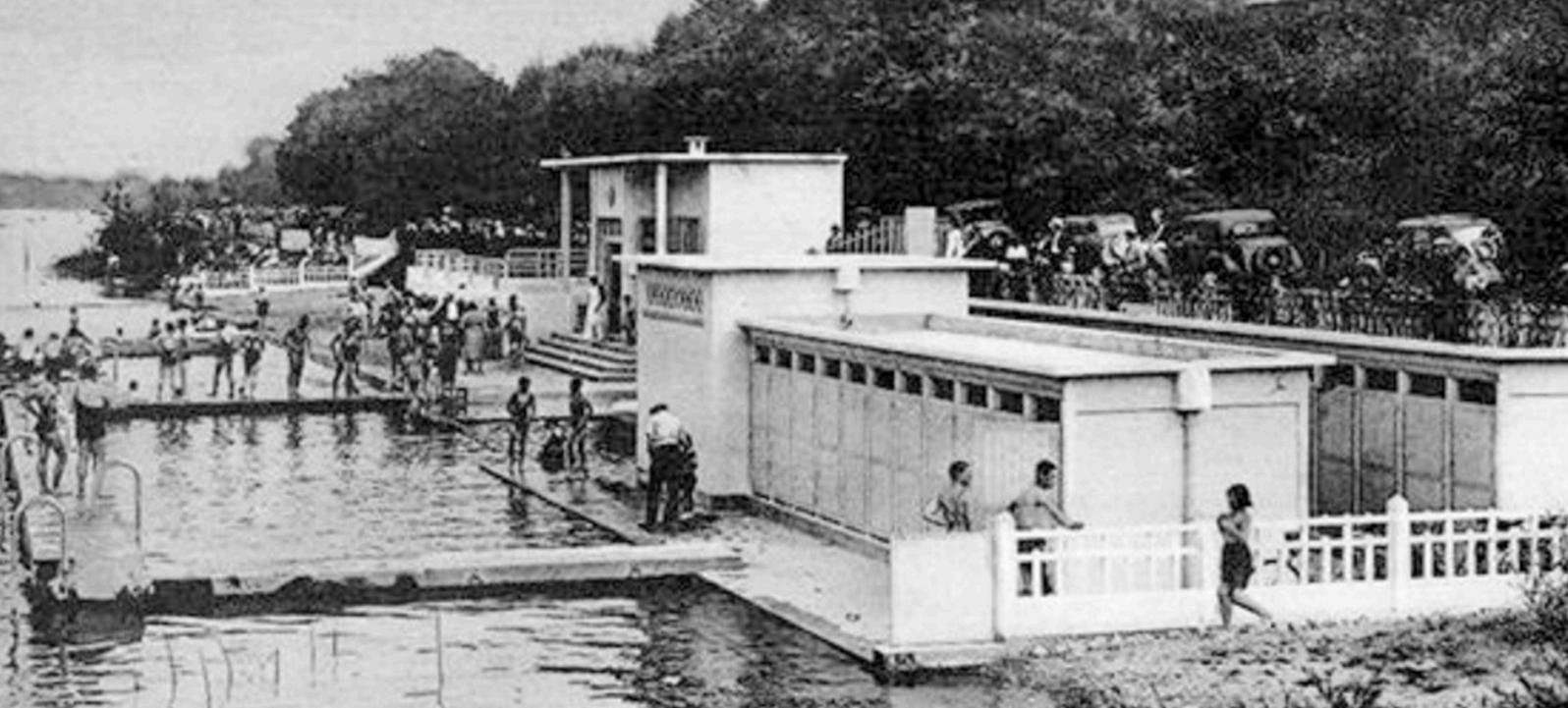
De nouveaux ponts sont construits comme ceux qui relient Ris-Orangis à Draveil en 1831 et Evry à Soisy en 1860. Il reste cependant difficile de franchir la Seine mais les ponts qui faciliteraient la vie de certains rencontrent encore aujourd'hui des oppositions parmi les riverains.

À partir de 1838, les travaux s'étendent sur plus d'un siècle : ports, entrepôts, quais, murs de soutènement, barrages, écluses, dragage du fond...

Des villas apparaissent sur les berges et les coteaux. Des Parisiens aisés puis modestes profitent du cadre, de la vue, et des loisirs offerts par le fleuve : promenade, pêche, baignade, canotage, guinguettes.



28. - CORBEIL (S.-et-O.) — L' « Oasis » sur les Bords de la Seine.



Piscine dans la Seine à Ris-Orangis - On en aperçoit encore les vestiges - DR

Au début du 20e Siècle, les pratiques changent. Des lieux de baignade sont aménagés. Très fréquentés jusqu'au début des années 1960, ils disparaissent finalement avec la hausse du trafic fluvial, la concurrence des piscines, la pollution des eaux et la peur de la poliomyélite.

La circulation automobile investit les quais qui perdent leur quiétude. La Seine est de plus en plus réservée à la navigation. Les arrêtés anti-baignade se multiplient avec la prise de conscience de la pollution des eaux. L'intérêt du fleuve comme opportunité de loisirs disparaît de l'imaginaire des habitants.

Beaucoup d'industries installées sur les bords de Seine cessent leur activité. De plus la situation de la route entre le fleuve et la voie ferrée est trop pénalisante. De nombreuses friches apparaissent le long des berges.

DEPUIS LES ANNÉES 1990, AVEC LA DÉSINDUSTRIALISATION ET LA MONTÉE DES PRÉOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES, LE POTENTIEL DU FLEUVE EST MIEUX PRIS EN COMPTE ET LA RÉAPPROPRIATION DE SES BERGES DEVIENT UN ENJEU MAJEUR POUR LES COMMUNES RIVERAINES.

Prenant en compte les enjeux environnementaux, les bords de la Seine pourraient alors redevenir multi-usages. Il serait ainsi possible d'y trouver des lieux de promenade, de sports d'eau, de flânerie et de pêche.





Photo : DR/Grand Paris Sud

INTRODUCTION

La Seine, qui traverse le territoire de plus de 350 000 habitants, n'a nullement structuré son urbanisation. Découpé par ses infrastructures, la visibilité de la Seine et de sa vallée est très faible depuis les plateaux. De plus, la Seine est difficilement accessible. L'utilisation du réseau de transports en commun ne favorise pas l'abandon de la voiture. Un développement urbain extensif peut être constaté. Il entraîne la banalisation des paysages et l'artificialisation des sols.

(extrait de l'atelier Vivre la Seine au quotidien, émergence d'une ville complète au sud de la métropole parisienne)

La Seine, qui autrefois était une limite entre différentes collectivités locales, se trouve désormais en position centrale. Grand Paris Sud (GPS) souhaite en faire un élément fédérateur du territoire.

De nombreuses données et études ont été produites à propos de la valorisation de la Seine et de ses berges notamment depuis 2015. Celles-ci sont résumées ci-après dans le but de mieux appréhender la problématique posée.

Au terme de ces travaux, une charte pour un Parc Naturel Urbain (PNU) a été votée au cours du Conseil Communautaire de Grand Paris Sud du 08 octobre 2024. Les élus en attendent des financements. La démarche collaborative qui rentre dans la nature d'un PNU semble cependant n'avoir pas commencée.

La question est de redonner à la Seine un rôle important à l'intérieur du territoire de Grand Paris Sud et de définir une stratégie d'aménagement de la vallée de la Seine et de ses berges qui soit conforme aux prescriptions du développement durable.

Ce texte est une réponse à la saisine du conseil de développement (CODEV) par l'élue de Grand Paris Sud en charge du Parc Naturel Urbain (voir page 38).



L'exemple de Nevers... Photo : Serge OLIVIER

LE CONCEPT DE PARC NATUREL URBAIN

D'après la thèse de Jérémy Ravion, soutenue à Angers le 05/10/2015, "Le PNU : Une solution contemporaine pour investir les paysages patrimonialisés ? Cas de l'île d'Aude à Carcassonne".

*"Une solution contemporaine pour investir
les paysages patrimonialisés ?"*

Apparu au début des années 90 en France, le concept de Parc Naturel Urbain (PNU) permet la prise en compte des espaces naturels dignes d'être protégés dans les zones urbanisées.

Le PNU est avant tout un projet collectif de territoire désireux d'associer animation, préservation de l'environnement et maintien d'activités économiques en améliorant la qualité de vie des habitants.

Des prises de consciences s'opèrent vis-à-vis de la dégradation de notre environnement et de l'équilibre ville/nature.

Le parc apparaît au fur et à mesure que s'accélère la révolution industrielle mais aussi à cause d'un besoin d'espaces et de verdure dont l'homme ne saurait se passer. Il s'agit de répondre aux besoins actuels en respectant "l'histoire du lieu", le patrimoine, les souvenirs qui constituent une base de projet solide et fédèrent un grand nombre d'acteurs.

"L'homme est, de tous les animaux, celui qui peut le moins vivre en troupeaux. Des hommes entassés comme des moutons périraient en peu de temps. L'haleine de l'homme est mortelle à ses semblables. Cela n'est pas moins vrai au propre qu'au figuré. Les villes sont le gouffre de l'espèce humaine..." (Rousseau cité par Cheysson, 1905).

Le PNU peut être construit le long de la Seine pour que son addition à la Seine constitue un élément de la Trame Verte et Bleue (TVB) avec l'objectif de préserver la biodiversité en maintenant et reconstituant un réseau d'échange pour que les espèces animales et végétale puissent assurer leur survie.

LA TVB N'EST PAS SEULEMENT UN OUTIL D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES AU SERVICE DE L'HOMME, DE LA FAUNE ET LA FLORE. ELLE S'APPUIE SUR LA PARTICIPATION DU CITOYEN, CHACUN À SON NIVEAU, INDIVIDUELLEMENT OU COLLECTIVEMENT.

Relativement au PNU de GPS, il est intéressant de retenir que :

- **La réalisation de parcs ou de continuités vertes** peut être rendue possible grâce aux fleuves dont les berges ne peuvent être urbanisées ou par des monuments dont les abords ont été préservés ;
- **Il est nécessaire de trouver un équilibre** entre les communes qui ont une vision fonctionnelle et esthétique de la nature en ville (la nature comme décor urbain), et celles qui ont une approche plus écologique (fauchage tardif, non utilisation de pesticides pour la gestion des espaces verts...);
- Dans un premier temps, **le PNU permet de fédérer** un grand nombre d'acteurs politiques.

Il est rappelé que les PNU sont sans cadre juridique en raison de leur similitude avec le fonctionnement des parcs naturels régionaux (PNR) et du fait que les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) disposent de compétences en matière d'urbanisme avec les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), les schémas de cohérence territoriale (SCoT) et les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR).

Rappelons également qu'une alternative au PNU est de compléter les textes sur les SPR avec des préoccupations liées la protection de la nature et à la préservation de la biodiversité dans le cadre d'agendas 21/agendas 2030.

“ Les SPR sont des outils simplifiant et facilitant la protection des enjeux patrimoniaux et paysagers identifiés sur un même territoire ”. (outil2amenagement.cerema.fr)

Une description de la démarche associée au PNU est décrite dans « La gazette des communes » du 14 novembre 2019 :

“Dans le cadre d'une politique de démocratie participative et à la suite de plusieurs réunions publiques de quartier [JL1] et visites du site, un atelier de projet est mis en place. Il est chargé de définir le périmètre pertinent d'étude des quartiers, de faire le diagnostic de la situation existante, puis de présenter des propositions d'aménagement et/ou de restauration des espaces naturels et historiques à préserver.

Les phases suivantes consistent en la conclusion d'une charte entre les forces vives. Les collectivités territoriales élaborent cet acte en lien direct avec les habitants, associations, entreprises et organismes partenaires. Un comité de pilotage, présidé par l'élu référent de la Ville/de l'EPCI, prépare les décisions nécessaires à l'avancement du projet et aux engagements des acteurs et des partenaires. Il s'agit en quelque sorte d'un contrat avec les acteurs locaux, un outil pour agir ensemble, selon des orientations partagées.

Cette charte constitue l'aboutissement de la démarche partenariale de la création du PNU. Elle est un outil pédagogique pour les acteurs qui permet de promouvoir l'éducation à l'environnement et au développement durable. Un comité de pilotage, présidé par l'élu référent de la Ville/Communauté d'agglomération, prépare les décisions nécessaires à l'avancement du projet et aux engagements des acteurs et des partenaires.”

Une autre étude relative au PNU celle de Sylvie Clarimont - *“Un outil entre construction politique opportuniste et renouvellement des politiques environnementales urbaines ?”* - Laboratoire SET, UMR 5603 CNRS / UPPA (2015) **pose la question de savoir si le PNU est devenu un dispositif inutile compte tenu des outils existants. Est-ce devenu le moyen de réaliser une politique environnementale à moindre coût ?**

Celle-ci indique qu'il n'y a plus d'action pour faire reconnaître les PNU (l'association des villes et intercommunalités supports de PNU au 25/11/2011 ne semble plus exister). Elle précise que les PNU sont un outil de préservation de la nature en ville fondé sur l'idée de renaturation. Et rappelle qu'à Pau, il est principalement constitué d'espaces situés en zone inondable. Il s'agit d'y requalifier l'espace fluvial avec un outil basé sur le régime du volontariat.



Le parc naturel urbain veut valoriser près de 31 km de berges rendues accessibles au public. Ici, les bords de Seine à Ris-Orangis en 2021 - Photo : DR/Grand Paris Sud

L'AMÉNAGEMENT DES BERGES DE LA SEINE À GRAND PARIS SUD

La délibération votée le 19 décembre 2017, portant sur la détermination des compétences facultatives supplémentaires de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud, décide de la *"Valorisation de la Seine et de ses berges : Définition d'une stratégie de mise en valeur, de préservation et de développement"*.

En raison de la délégation résultant de la compétence donnée en matière d'aménagement pour valoriser la Seine et ses berges, il faudrait non pas parler d'un PNU mais d'un PNUi (PNU intercommunal). Il y a en effet une similitude avec le PLUi qui est un PLU intercommunal découlant de la délégation en matière d'urbanisme qui est de plus en plus donnée par les communes aux EPCI. Notons que ce n'est pas le cas pour les communes de Grand Paris Sud qui ont limité leur délégation au traitement des berges de la Seine.

LE TRAVAIL PRÉALABLE DU SIARCE

Le document du SIARCE est intitulé *"Berges de Seine, définition d'un programme global d'aménagement et de valorisation"* - Xavier Dugoin, François Gros.

Le projet a été validé en décembre 2015. Le SIARCE avait vocation à devenir l'opérateur technique de ce projet porté par Grand Paris Sud, mais avec deux communes en plus - Saint-Fargeau-Ponthierry et Seine-Port - et trois en moins - Evry-Courcouronnes, Ris-Orangis et Grigny.

LE CONSTAT FAIT

- **Des berges globalement artificialisées ;**
- **Des espaces naturels plus ou moins déconnectés** de la Seine : une succession d'espaces dispersés de type friches, espaces verts/parcs et boisements ;
- **Un paysage à valoriser et à découvrir depuis les rives et le fleuve :** De Saint-Fargeau-Ponthierry jusqu'à Corbeil-Essonnes, la vallée de la Seine est étroite, les coteaux sont abrupts pour se transformer ponctuellement en falaises. Puis, le fond de la vallée s'élargit au droit de Saintry-sur-Seine où d'anciennes gravières réservent quelques plans d'eau en bords de Seine.

LES ACTIONS PROGRAMMÉES PAR LE SIARCE

"Des renaturations de berges, des ouvertures de boisements rivulaires et des aménagements spécifiques des milieux humides vont enrichir et diversifier le patrimoine naturel. La préservation des espaces ouverts de type prairies, pâtures, friches herbacées, haies et cultures, est primordiale, contribuant ainsi à créer à l'échelle du lit majeur une mosaïque d'habitats connectés les uns aux autres, en lien avec les coteaux et plateaux (forêt de Sénart, forêt de Rougeau)."

Le SIARCE indique :

- Que l'enjeu pour ces espaces est de les préserver d'une fréquentation humaine trop importante, tout en rendant possible leur découverte de façon raisonnée et respectueuse de la faune et de la flore en présence. Certains secteurs complexes demanderont des expertises naturalistes complètes pour appréhender finement les enjeux floristiques et faunistiques et les moyens de les intégrer dans des projets de génie écologique ;
- **Que les aménagements proposés fixent une ambition forte** de reconquête des berges pour le public tout en améliorant les continuités écologiques le long du fleuve, afin d'atteindre le bon état des eaux de la Seine fixé par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau ;
- Que c'est ainsi que **de nombreuses berges, actuellement maçonnées ou enrochées, seront converties** en berges végétalisées, en adoucissant les pentes afin que la végétation rivulaire se développe et offre des zones de refuge, propices pour les poissons notamment. Les plages graveleuses/caillouteuses seront bien évidemment conservées. Ces techniques, dites de génie végétal, seront compatibles avec la navigabilité du fleuve ;
- **Que l'ambition est par exemple de valoriser la promenade** le long de la Seine, connectée aux réseaux existants, en proposant des circuits courts ou longs à une échelle départementale voire européenne (la Transibérique) ou d'étudier la mise en place de navettes fluviales pour les déplacements locaux via la Seine.

SE RÉAPPROPRIER LE FLEUVE ET LE RENDRE PLUS ATTRACTIF SONT LES MAÎTRES-MOTS DU PROGRAMME AMBITIEUX PROPOSÉ.





*Atelier « Vivre la Seine au quotidien, émergence d'une ville complète au sud de la métropole parisienne »
6 Juillet 2019 - Le sujet était de valoriser la Seine et ses berges au sein de Grand Paris Sud - EC*

RAPPEL DES PREMIÈRES RÉFLEXIONS ENGAGÉES ENTRE 2017 ET 2019

“Les plateaux sont des espaces de grandes vitesses avec de grandes infrastructures, dans lesquels on passe rapidement. A l'inverse, la vallée est l'espace des faibles vitesses, celui où on se déplace plus lentement.”

- Au départ, **l'atelier Francilien de 2018** : La volonté exprimée en 2017 par Grand Paris Sud s'est matérialisée sous l'appellation de Parc Naturel Urbain (PNU) suite à une réflexion entamée dans le cadre de l'atelier Francilien de 2018 intitulé *“Quelle vie dans les métropoles au 21e Siècle”* qui s'est poursuivi par un autre atelier et par une publication ;
- **Un autre atelier** s'est tenu en juillet 2019 et était intitulé *“Vivre la Seine au quotidien, émergence d'une ville complète au sud de la métropole parisienne”*. Le sujet était de valoriser la Seine et ses berges au sein de Grand Paris Sud (GPS) ;
- **La publication** *“Une vision d'avenir pour le bassin de la Seine, the Seine river basin as a great park system”*, a été un peu plus tardive.

Commençons par la réflexion **“Vivre la Seine au quotidien, émergence d’une ville complète au sud de la métropole parisienne”** qui s’est déroulée des 5 au 8 juillet 2019.

Rappel de constats et de préconisations issues de l’atelier...

PARMI LES CONSTATS FAITS

- **L’aménagement de la vallée de la Seine** concerne de nombreux acteurs qui gèrent chacun une problématique particulière : ressource en eau, inondation, loisirs, pratique du vélo, transports des marchandises etc. L’un des enjeux est donc de définir une stratégie qui intègre l’ensemble de ces dimensions ;
- **Les berges de Seine** sont diverses, mais constituent une succession de séquences monofonctionnelles. On peut trouver des bords de Seine très urbanisés, des friches industrielles, des espaces naturels de végétation, mais leur coexistence ne crée pas vraiment un paysage perméable de bord de Seine.

DES PRÉCONISATIONS ÉMISES AU COURS DE L’ATELIER

- **Mettre en réseau** le plateau d’Evry, le plateau de Sénart et la vallée de la Seine ;
- **Réaliser des aménagements légers** pour rendre à la Seine son rôle d’espace quotidien. Améliorer l’eau de la Seine (vie quotidienne et attractivité) ;
- **Exploiter les terres agricoles** dans la vallée, et entretenir de nombreux jardins en bord de Seine pour favoriser la fréquentation ainsi que la gestion des inondations ;
- **Créer un “sequana lab”**, en partenariat avec les instituts de recherche, les universités du territoire et le monde économique pour donner une visibilité dans les domaines d’excellence. Association avec le développement économique ;
- **Mettre en place un “GR20”** du territoire qui relie les principaux éléments naturels et patrimoniaux du territoire, qui traverse la Seine et qui serait un levier important tant pour permettre des loisirs aux habitants de ce territoire que pour donner une identité à celui-ci ;
- **De nouvelles traversées de Seine**, piétonnes, constitueraient des marqueurs forts de Grand Paris Sud ;
- **Ponctuellement, accueillir des programmes exceptionnels**, créant une centralité complémentaire des centres d’Evry et de Sénart et pouvant devenir des symboles forts pour le territoire, sur certains sites, comme la confluence Essonne-Seine ;
- **Pallier le manque de mise en valeur des richesses naturelles** ;
- La vallée de la Seine peut amener ce qui peut sembler manquer au premier abord à ce territoire : **un espace de respiration, de nature**, qui permet de se retrouver. A ce titre, il est nécessaire de penser la vallée dans un réseau d’espaces naturels, à l’instar d’une trame verte et bleue.



Début 2022, en visite à Soisy-sur-Seine, le CODEV s’interroge sur le potentiel des terres agricoles en bords de Seine, quand bien même sont-ils classés en zone inondable... - EC



Jardin en bord de Seine - Paris - Photo : DR

"Pour moi, la ville, toutes les villes en cette matière ont toujours été des lieux artificiels dans lesquels vous ne pouvez seulement survivre et travailler que si vous pouvez reprendre votre souffle loin d'elles."

Axel Kahn, scientifique français, Sept. 2019

Continuons par la publication intitulée "Une vision d'avenir pour le bassin de la Seine".

(Bertrand Warnier, Philip Enquist et Drew Wensley)

Dans une réflexion très globale sur la Seine et les grandes métropoles du monde, un point de vue intéressant est de partir de la réflexion menée à propos du bassin versant de la Seine dans son entier intitulée : *"Plaidoyer pour un grand jardin séquanien comme un système de grand parc"* (séquanien signifiant relatif à la Seine).

La définition (Wikipédia) d'un bassin versant est la suivante : *"Le bassin versant est un territoire géographique bien défini : il correspond à l'ensemble de la surface recevant les eaux qui circulent naturellement vers un même cours d'eau ou vers une même nappe d'eau souterraine. Un bassin versant se délimite par des lignes de partage des eaux entre les différents bassins."*

Considérer que : *"Un grand jardin à l'échelle de la Seine et ses affluents c'est un défi : Celui de traiter les questions territoriales à l'échelle géographique et le faire avec le plaisir et la sensibilité du jardinier"*.

Le raisonnement tenu y est que la qualité de vie dans les métropoles s'est détériorée et que le sujet principal est la vie sur la planète terre.

Aujourd'hui, à l'identique de la région des grands lacs, de nombreux efforts sont faits pour guider le futur de la Seine, mais la plupart sont des vues partielles associées à des limites juridiques et des frontières politiques empêchant une approche globale plus large des bénéfiques de l'eau douce qui ont influencé la région pendant des milliers d'années.

L'accumulation de solutions de court terme est destructive en termes de pollution, de bruit, de surpeuplement, de santé mentale, de coût final. **Comment ne pas considérer le fait que de nombreuses personnes vivant dans des agglomérations urbaines sont profondément insatisfaites des conditions de vie qui leurs sont offertes ?**

Une ambition : Considérer le cheminement de la Seine vers Le Havre comme une voie préférentielle de développement. Il est essentiel de baser une stratégie sur la géographie, en suivant les caractéristiques principales du terrain et en assurant des liaisons entre les aires construites et la nature.

Pour conclure : Une ambition, considérer le cheminement de la Seine vers Le Havre comme une voie préférentielle de développement. L'affirmation qu'il est essentiel de baser une stratégie sur la géographie : en suivant les caractéristiques principales du terrain et en assurant des liaisons entre les aires construites et la nature.



Photo : DR/Grand Paris Sud

QUE RETENIR DE CES RÉFLEXIONS FAITES ENTRE 2017 ET 2019 DANS LE BUT DE RÉALISER LA CONCEPTION DU PNU DE GPS ?

Les idées forces sont de faire apparaître en ville un îlot de nature et de tranquillité afin de permettre à ses visiteurs de se ressourcer. Ce lieu doit respecter les critères du développement durable, il doit répondre aux problématiques posées par la préservation de la biodiversité, il doit permettre une bonne qualité de vie et équilibrer les espaces agricoles et urbains.

Comme l'a écrit le SIARCE : "*il est nécessaire de préserver ce lieu d'une fréquentation humaine trop importante et de le faire contribuer à l'amélioration des continuités écologiques.*"

Citons à ce propos l'étude du King's College de Londres publiée en août 2022 qui démontre que "*le fait de passer du temps à proximité d'un fleuve, d'une rivière ou d'un canal augmente le bien-être mental durant au moins 24 heures. Les eaux jouent sur notre moral par le calme, les couleurs et la beauté des lieux. De nombreuses études démontrent également des effets pertinents et bénéfiques à l'exposition à des éléments naturels (forêts, jardins...) sur la santé mentale (meilleure gestion du stress, et des émotions, baisse des indicateurs de dépression et d'anxiété).*"

De plus, les espaces verts encouragent les habitants à sortir, se promener et à pratiquer des activités physiques (marche, jogging, vélo). Cela contribue à lutter contre la sédentarité et les problèmes de santé associés.

Enfin, les espaces verts peuvent être vus comme des lieux de rencontre et de sociabilisation, créant du lien entre les habitants ou visiteurs."

COMMENT MIEUX DÉFINIR CE À QUOI DOIT MENER LE PNU DE GPS ?

De façon concrète, l'étude lancée par GPS en avril 2019 auprès de l'atelier Urbicus a mené à la validation du principe de création d'un Parc Naturel Urbain en septembre 2019, date de sa finalisation. La suite a été reprise par l'atelier Hoze à partir de janvier 2022 pour reformatage et mise en forme, en liaison avec GPS.

Elle présente les Ambitions du Parc Naturel Urbain, qui sont de :

- **Bâtir un projet de territoire** s'appuyant sur le paysage, le cadre de vie et l'environnement ;
- **Bâtir un projet social** améliorant le cadre de vie des habitants ;
- **Révéler et restaurer** le patrimoine écologique, en garantissant la résilience aux risques et au réchauffement climatique ;
- **Faire du projet un levier** socio-économique (tourisme notamment).

Elle a permis de recenser 50 actions d'aménagement, de requalification, de développement à mettre en place, réparties dans les 12 communes concernées.

Parmi ces actions certaines ont été validées lors du Copil de GPS du 06/02/2020 :

- **Arpenter et cheminer**, mettre en réseau les chemins, équipements, promenades, perspectives, et belvédères du PNU ;
- **Des actions relatives au parc**, de l'écluse aux terrasses de la Seine, aux parcs de l'eau et aux jardins de la vallée.

Le PNU est annoncé régi par une charte à l'identique des Parcs Naturels Régionaux (PNR). Cette charte est d'adoption périodique, permettant de renouveler ou de modifier les engagements d'une période à l'autre et de définir de nouvelles actions, elle doit faire l'objet :

- **D'une délibération** de tous les signataires (y ajoutant également les éléments liés au financement) ;
- **D'une organisation** de la gouvernance et de la gestion des PNU qui peut différer selon les sites. Il peut s'agir de GIP (groupement d'intérêt public), d'associations, d'une gestion intercommunale etc... ;
- **D'une démarche** de démocratie participative.

L'objectif est de renforcer le lien intercommunal et être une vitrine des politiques intercommunales (SCoT, PCAET, contrat de Transition écologique, schéma de développement du tourisme et des loisirs, grand paris sport, candidature au label Villes et Pays d'Art et d'Histoire).

NOTONS QUE LE PROJET N'INCLUT À CE STADE NI STRATÉGIE RELATIVE À LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ NI VISION "HABITANTS".

LA CHARTE DU PNU DE GPS VOTÉE LORS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 OCTOBRE 2024

D'après le document provisoire de Grand Paris Sud intitulé *"la charte"*, le périmètre du PNU aujourd'hui envisagé est limité sur la longueur de la Seine à sa traversée de GPS soit 22 kms, il est réduit aux seules berges et correspond à 31 kms de berges dont 24,1 sont accessibles au public.

Ce périmètre était initialement plus important et devait englober les parcs et forêts avoisinantes. Il a été restreint pour des raisons budgétaires. Il s'agira donc par la suite de faire croître ce périmètre vers l'intérieur des terres lorsque les financements le permettront. Il apparaît donc nécessaire de faire porter dès à présent la réflexion sur une zone plus importante qui constituera le PNU dans le futur. **Plutôt qu'un PNU, le sujet pourrait donc être dans un premier temps de réaliser "Un aménagement concerté des berges de la Seine".**

Au cours de ce conseil communautaire (CC), la charte de présentation et d'orientation du PNU a été votée. Cependant, à l'écoute du CC, il apparaît que depuis la remise des travaux de l'atelier Urbicus, la poursuite réalisée avec l'atelier Hoze n'a pas permis de tenir les délais souhaités. Ceux-ci consistent en une phase de construction sur 12 mois démarrant en 2024 et une phase opérationnelle dès 2025.

Les 50 actions d'aménagement recensées semblent plus rassembler les souhaits des communes que mener une réelle démarche pour parvenir à une définition du PNU. La conception du parc ne semble pas finalisée, les communes les plus motivées demandent que soit créé un fond de concours pour soutenir les projets existants.

Ris-Orangis, qui a mené sa propre démarche, a d'ailleurs obtenu un vote positif lors du CC sur le point suivant : Aménagement des berges de Seine dans le cadre du soutien stratégique à la valorisation des berges de Seine du territoire – Création d'un fonds de concours en faveur de la commune de Ris-Orangis.

Il serait bien, afin de lever toute ambiguïté, que des précisions soient apportées sur ce qui relève de l'aménagement des berges de la Seine et ce qui relève de la valorisation de la Seine et de ses berges (le PNU).



2023-2024 - Lors d'ateliers organisés par la communauté d'agglomération, le CODEV est invité à présenter ses travaux sur le SCoT - EC

LE PNU DANS LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) DE GRAND PARIS SUD

Le contenu du SCoT sur le PNU n'est pour le moment pas encore connu (novembre 2024). Il se doit d'être compatible avec les orientations de la charte.

Les nombreux périmètres Espaces Naturels Sensibles (ENS), traduisent la richesse des abords du cours d'eau, mais ne constituent pas une mise en continuité d'espaces naturels à grande échelle. (Fiche thématique du SCoT n°14 - La Seine).

NOTA : Les espaces naturels sensibles (ENS) visent à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux et habitats naturels et les champs naturels d'expansion des crues. Créés par le département, ils permettent à celui-ci d'élaborer et de mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public de ces espaces naturels. (Cerema).

Fin 2022, le CODEV remettait à la communauté d'agglomération son cahier de préconisation relatif au SCoT de Grand Paris Sud, intitulé : "Pour un SCoT adapté aux enjeux du futur de sobriété foncière et de reconquête des paysages".

Ce cahier, comme tous les travaux du CODEV, est disponible et téléchargeable dans l'espace du CODEV hébergé sur le site internet de Grand Paris Sud.



Photo : DR

AXE 1

BIODIVERSITÉ

La biodiversité est cœur du réseau d'espaces naturels de Grand Paris Sud avec des continuités pour remonter ou descendre la Seine. Tout comme elle est au cœur de nos vies quotidiennes, fournissant des ressources vitales. Elle offre des services écologiques cruciaux, comme la régulation du climat et la pollinisation, essentiels pour la pérennité de notre environnement et de nos sociétés. Le PNU doit s'efforcer de préserver des espaces pour permettre le maintien de cette biodiversité, en protégeant les espaces aquatiques, en créant des zones humides, en surveillant les espèces invasives et en s'assurant de la préservation des espèces locales, qu'il s'agisse de faune ou de flore.

NOS PRÉCONISATIONS

PROTECTION DES HABITATS AQUATIQUES ET RIVERAINS

- **Restauration des berges** : Utiliser des techniques dites "*de génie végétal*" à base de plantes locales pour les stabiliser et en réduire l'érosion ;
- **Zones tampons** : Créer des zones tampons végétalisées pour filtrer les polluants avant qu'ils n'atteignent la Seine, ou encore absorber l'excès d'eau.

CRÉATION DE ZONES HUMIDES

- **Aménager des Zones humides** pour fournir des habitats à une variété d'espèces aquatiques et semi-aquatiques.

GESTION DES ESPÈCES INVASIVES

- **Programmes de détection** : Mettre en place des programmes de surveillance pour détecter rapidement les espèces invasives ;
- **Éradication ciblée** : Développer des stratégies pour contrôler et éliminer les espèces non indigènes, en collaboration avec des experts en écologie.

PROGRAMMES DE CONSERVATION

- **Espèces protégées** : Mettre en place des programmes spécifiques pour la conservation des espèces locales rares et protégées ;
- **Protection des frayères** : Identifier et protéger les zones de reproduction des poissons.



Visite en bacôve (bateau à fond plat) de la réserve naturelle du parc d'Isle à Saint-Quentin - EC

CONSERVATION DES ESPÈCES LOCALES

• Habitats artificiels

- Nichoirs et abris : Installer des nichoirs pour les oiseaux et des abris pour les chauves-souris et autres petits mammifères ;
- Frayères : Créer des frayères artificielles pour favoriser la reproduction des poissons locaux ;
- Création de refuges : Aménager des zones de refuge pour les espèces aquatiques locales, comme des îlots et des zones de végétation submergée.

RESTAURATION ÉCOLOGIQUE

- **Reforestation riveraine** : Plantation d'arbres : Planter des arbres et des arbustes indigènes le long des berges pour améliorer la couverture végétale et fournir des habitats ;
- **Réhabilitation des zones humides** : Zones de transition : Restaurer les zones de transition entre les milieux aquatiques et terrestres pour améliorer la qualité de l'eau et fournir des habitats pour les espèces aquatiques.

SENSIBILISATION ET ÉDUCATION

• Programmes éducatifs

- Organiser des ateliers et des visites guidées pour sensibiliser le public à l'importance de la biodiversité aquatique et riveraine ;
- Développer du matériel pédagogique pour les écoles et les associations locale ;
- Partenariats : Travailler avec des écoles, des associations et des entreprises locales pour promouvoir des pratiques durables.

RECHERCHE ET SUIVI

- **Inventaires de biodiversité** : Réaliser des inventaires réguliers pour suivre l'évolution de la biodiversité et adapter les stratégies de gestion en conséquence ;
- **Collaboration scientifique** : Encourager et soutenir les projets de recherche sur la biodiversité locale, en partenariat avec des universités et des instituts de recherche.

AMÉNAGEMENTS FAVORABLES A LA BIODIVERSITÉ

- **Espaces verts riverains** : Intégrer des jardins communautaires et des espaces verts le long des berges pour créer des habitats pour la faune et la flore ;
- **Infrastructures vertes** : Promouvoir l'installation de toitures et de murs végétalisés pour augmenter la surface de végétation et fournir des habitats supplémentaires.



Guinguettes éphémères, animations ponctuelles... L'exemple de Nevers... Photo : Serge OLIVIER



ACTIVITÉS DE LOISIRS & MARCHANDES

Les communes veulent réinventer le fleuve et ses usages. Des berges rendues aux habitants, en multipliant les usages : sport, détente, famille, transport et économie. Les habitants en façonnent les usages, les modifient les transforment les revisitent.

Marcheurs, pêcheurs, bateliers, promeneurs ont été interrogés sur leur rapport au fleuve, sur l'usage qu'ils ont de la Seine et des abords et comment ils se projetteraient dans un projet d'aménagement.

On peut regrouper les attentes des usagers selon plusieurs critères :

-  **SE RENCONTRER, SE RETROUVER**
-  **BOUGER**
-  **PROFITER ET PRÉSERVER LA NATURE**



Les randonneurs des bords de Seine... Photo : Lionelle REYNES-MARTIN

Pour un PNU à l'image des habitants !

Un élément majeur du PNU est le parcours vélo et piétons. Pour des raisons pratiques et de logique, il part du ponceau des noues de Grigny, qui constitue le Point Zéro, et remonte la Seine. Il mesure au total 17.9 km et comprend les anciens chemins de halage, essentiellement sur la gauche du fleuve.

Surfant sur la vague de la retombée des J.O. de Paris 2024, les activités sportives et de bien-être sont en vogue, et il est important que GPS, dans sa programmation, tienne compte de cet enjeu de santé publique.

La médiatisation autour de la possibilité de se baigner ou non dans la Seine, a rappelé à certains des souvenirs d'enfance et de baignade en famille. Avec nostalgie, certains se mettent à nouveau à rêver de pouvoir s'y baigner.

LA DIMENSION FAMILIALE DE LA FRÉQUENTATION DES BORDS DE SEINE EST UNE DONNÉE IMPORTANTE DANS LA CONSTRUCTION DU PNU. IL FAUT PENSER AUX PETITS ET AUX GRANDS !

UN PNU SPORTIF

LES CHEMINEMENTS POUR LES VÉLOS, LES BALADES ET RANDONNÉES PEDESTRES

De nombreux usagers ont signalé l'impossibilité de suivre une berge sur la continuité tant rive droite que rive gauche, même si l'aménagement du chemin de halage du Coudray-Montceaux est très apprécié, tant des marcheurs que des promeneurs et riverains. La mise en réseau d'itinéraires est très intéressante et agrandit le cercle des utilisateurs de la voie. Le projet s'emboîte avec des portions de sentiers de randonnée présents dans le secteur.

La Scandibérique, dont le tracé passe le long des bords de Seine de Grand Paris Sud, est d'ailleurs un sujet à part entière. C'est la route des pèlerins qui vont de Saint-Jacques de Compostelle à la Norvège, soit 5 000 km dont 1 700 km en France.

Le GR®2 venant de la base de loisirs de Draveil rentre dans le secteur d'étude par Champrosay et la commune de Soisy-sur-Seine, puis remonte la Seine par sa rive droite. Il traverse ensuite les territoires d'Étiolles et de Saint-Germain-lès-Corbeil, le long du fleuve. Il passe ensuite en secteur urbain rive droite de Corbeil et traverse la Seine par le pont de l'Armée de Général Patton. Les deux itinéraires se rejoignent à ce point et font route ensemble jusqu'au terminus du projet.

Le GR de Pays® (GRP) "les vallées de l'Essonne", sillonnant la rivière et son bassin versant, rejoint les deux itinéraires au niveau des Bas Vignons, puis bifurque au niveau de l'écluse n°7, en empruntant la passerelle pour continuer de l'autre côté du fleuve pour parcourir la forêt de Rougeau.



Les bords de Seine, espace privilégié de promenade et de randonnée ... Photo : Lionelle REYNES-MARTIN



NOS PRÉCONISATIONS "PARCOURS"

- **Prévoir des parkings à vélos et des dispositifs d'auto-réparation** ;
- **Etudier la faisabilité d'assurer une continuité** de cheminement pour les vélos et les piétons sur la totalité des 2 rives ;
- **Installer une signalétique** en entrées de parc et aux endroits stratégiques (directions, temps de trajet d'un point A à un point B ... ;
- **Installer des parcours santé** sur des portions de berge. Ils sont discrets, peu envahissants, cela peut inciter les habitants à reprendre une activité physique et proposer aux sportifs une alternative au vélo et à la course à pied ;
- **Scandibérique** : La ligne est aujourd'hui est discontinuée, mal signalée, avec un revêtement pas toujours adapté. Il faut faire connaître le patrimoine aux touristes européens.

NOS PRÉCONISATIONS "TOUS À L'EAU!"

- **Relancer des espaces de baignade** sécurisés sur les bords de Seine : Il s'agirait de privilégier l'aménagement de petites plages, rive droite et rive gauche, à différents endroits de la Seine et réhabiliter les deux piscines existantes ;
- **Relancer le projet de la base nautique** de Ris-Orangis, reprendre l'aménagement de la piscine des bords de Seine de Corbeil-Essonnes, et rive droite, étudier la faisabilité d'aménager 3 espaces de plage, une en amont du pont d'Evry/Etiolles, une autour du club d'aviron de Corbeil-Essonnes et une autre coté Soisy-sur-Seine au bord du bois Charbon ;
- **Permettre aux habitants de se baigner** en sécurité, en ayant pied sur quelques mètres.

La location de kayak, paddle, pédalos ou de vélos : Des habitants ont exprimé le souhait de pouvoir louer des kayaks et des vélos pour les petits et les grands, en particulier durant la période estivale. Des dispositifs itinérants pourraient être proposés, en particulier durant l'été, associés ou non à un espace sportif existant comme le club d'aviron de Corbeil-Essonnes rive droite, ou les deux projets de réhabilitation de piscine à Corbeil-Essonnes, rive gauche, et à Ris-Orangis.



UN PNU CONVIVAL

Les 12 communes en bordure de la Seine représentent près des deux tiers de la population totale de Grand Paris Sud (223 001 hab. sur 357 664 hab. au dernier recensement général de la population). On peut donc admettre que la population de ces communes présente la même structure que celle de la totalité de l'agglomération.

A titre de rappel, la population de l'agglomération a plus que doublé en 45 ans, passant de 159 073 en 1975 à 357 664 en 2021.

La représentation de la population par grandes tranches d'âges a été publiée par l'INSEE avec une comparaison au cours des trois derniers recensements de la population (2010, 2015 et 2021). Cette représentation montre une dominance des jeunes de moins de 15 ans (environ le quart de la population), en légère diminution toutefois entre les deux derniers comptages. Cependant, on remarque une très nette progression de la tranche des 60-74 ans ainsi que celle des 75 ans ou plus. Ce qui traduit un vieillissement de la population.

Certaines familles, en particulier dans les villes les plus urbanisées, ont souhaité des espaces ludiques pour les enfants, alternative à la sédentarité des jeunes d'aujourd'hui. Un prétexte pour organiser une sortie au grand air. Les adultes aimeraient également des espaces de convivialité aménagés.

Le besoin d'espaces extérieurs est, par principe, plus ressenti chez les personnes qui vivent dans un appartement que chez les habitants des maisons individuelles.

AUSSI, EST-IL IMPORTANT DE TENIR COMPTE DE LA STRUCTURE DES FAMILLES ET DES DIFFÉRENTS ÂGES DE LA POPULATION DANS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENTS POUR QUE CHACUN S'Y RETROUVE.



A Nevers, un mobilier respectant le site et bien positionné pour répondre aux envies des flâneurs. Photo : Serge OLIVIER



Des aires de pique-nique sur les bords de Loire à Nevers - Photo : Serge OLIVIER

NOS PRÉCONISATIONS

AMÉNAGEMENTS

Il s'agit de respecter la nature présente tout en accueillant de manière sécurisée et adéquate les visiteurs de passage.

- **Aménager des espaces barbecue sécurisés** pour éviter les installations sauvages, avec des espaces pique-niques (Lutte contre le risque d'incendie, les nuisances sonores et préservation de la faune et la flore) ;
- **Installation de table de pique-nique** ;
- En période estivale, **prévoir un espace buvette** ;
- **Aménager des espaces dédiés à la pétanque** ;
- **Prévoir des toilettes** ;
- **Implanter des boîtes à livres.**

Comment ?

- **Prévoir les installations de convivialité** aux endroits les plus stratégiques fréquentés par les familles ;
- **Espaces ludiques** pour les enfants ;
- L'espace buvette pourrait être itinérant, type foodtruck, ou kiosque pour servir une glace, une boisson, tenu (par exemple) par un jeune dans le cadre d'un job d'été (rive droite comme rive gauche) ...

SÉCURITÉ ET CONFORT

- **Éclairage intelligent**
 - Éclairage adaptatif : Installer des systèmes d'éclairage public intelligents qui ajustent l'intensité lumineuse en fonction de la présence de visiteurs et des conditions de luminosité ;
 - Installer un éclairage écologique le long des chemins principaux pour assurer la sécurité des visiteurs en soirée. (Ex : algues fluorescentes).
- **Sécurité**
 - Surveillance vidéo : Utiliser des caméras de surveillance pour assurer la sécurité des visiteurs, tout en respectant la vie privée et les réglementations en vigueur ;
 - Présence de défibrillateurs.
- **Confort**
 - Aires de repos : Aménager des aires de repos avec des bancs, des fontaines d'eau potable, des WC et des abris contre les intempéries.



Bords de Seine - Photo : DR/Conseil départemental de l'Essonne

UN PNU RESPECTUEUX DE LA NATURE

Contexte : Parmi les personnes interrogées, une majorité souhaite et apprécie surtout de retrouver la nature, le calme, la beauté en se promenant sur les rives de la Seine et ne désire pas forcément voir les berges se transformer pour accueillir des activités. Les usagers des bords de Seine veulent que les sites restent à l'état naturel avec simplement quelques aménagements pour améliorer l'accueil et la circulation. Ils souhaitent que le site soit préservé.

Les pêcheurs, également contactés, nous ont signalés qu'ils étaient plutôt satisfaits des aménagements qui ont été réalisés, en particulier rive Droite dans le cadre du schéma Départemental loisirs et pêche.

NOS PRÉCONISATIONS

- **Améliorer l'existant** tout en maintenant un équilibre entre les zones industrielles (les friches) et la nature ;
- **Installer plus de bancs** quelle que soit la commune traversée, dans une logique d'harmonisation, contribuant ainsi à l'identité du PNU ;
- **Replanter les arbres** qui tombent dans la Seine après chaque crue ;
- **Enrayer l'érosion des berges** par des installations anti-ressac pour préserver les berges comme à Corbeil-Essonnes ;
- **Déployer des poubelles avec couvercle** et organiser leur ramassage régulier pour éviter que les oiseaux n'éparpillent les déchets dans la nature ;
- **Lutter efficacement contre les dépôts sauvages** en mettant en place un N° vert qui permettrait à chacun de signaler un dépôt et à GPS ;
- Réfléchir à la **continuité de la promenade** si la réalisation de l'extension du port d'Evry (projet HAROPA) doit avoir lieu.

Comment ?

- **Revoir les sentiers** : Les berges sont piétonnes et vastes elles sont agréables pour la promenade. Il faut en préserver la qualité, l'entretien, pour qu'ils soient praticables au moins à pied, et ménager les espaces de biodiversité ;
- **Les bancs** : Ils sont usités par les personnes plus âgées. Cela rythme leur sortie et leurs déplacements. Prévoir leur entretien régulier.



Le CODEV en visite des bords de Seine à Saintry-sur-Seine - EC

POINT DE VIGILANCE

Le coût des prestations

Il ne faut pas perdre de vue que ces activités, quelles qu'elles soient, doivent être ouvertes au plus grand nombre et ne pas provoquer une ségrégation par les moyens, que ce soit en termes de facilité d'accès ou en termes de prix ;

Le partage des berges

Piétons, vélos... Les usagers vont travailler, viennent en familles, font du sport ou sont randonneurs. Il est indispensable de tenir compte de tous les usages pour éviter les conflits. Il faut des itinéraires agréables et confortables.

NOS PRÉCONISATIONS

- **Une bonne piétonisation** impliquant une bande large de 4 à 5 m ;
- **Des parkings en proximité** des entrées de parc ;
- Aujourd'hui, il n'y pas de linéaire identique et continu, il faut **prévoir des mises en valeur variées** pour différencier le paysage, un cheminement utilitaire et touristique ;
- **Un revêtement résistant** ;
- **Prévoir un jalonnement**, un logo spécifique et une signalétique homogène pour garantir l'image et l'identité du lieu ;
- **Penser les risques de crues** (voir axe "gestions des risques").



Plan, informations pratiques et règles communes à l'entrée du Parc d'Isle à Saint-Quentin - Photo : Joël SENETAIRE



Les grands moulins de Corbeil vus de la Seine - EC

AXE 3

CULTURE & PATRIMOINE

Pour un PNU culturel et éducatif autour du patrimoine

De tout temps, la Seine a façonné la banlieue. La facilité de circulation qu'elle offre est pour beaucoup dans l'aménagement et l'usage par les populations. La banlieue agricole, a nourri Paris pendant des siècles et attiré les résidences aristocratiques et les industriels.

Grand Paris Sud à la chance d'avoir sur son territoire des traces de l'histoire du fleuve, un patrimoine à mettre en valeur. Les sites archéologiques découverts à Etiolles, à Corbeil-Essonnes sont préservés depuis leur découverte en 1973.

Sur les rives, on retrouve les vestiges d'anciens relais de poste qui ont précédé l'arrivée du chemin de fer, le développement de l'industrie et de la villégiature aristocratique parisienne. Les riches parisiens ont construit des maisons de plaisance, des petits châteaux et de grandes maisons de maître. Ils venaient pour le calme et la sérénité des paysages. La forêt de Sénart était un lieu de chasse royale, le Grand veneur - titre donné au chasseur qui dirigeait la chasse à courre - vivait au château de Soisy-sur-Seine.

Puis, les villes limitrophes se sont détournées du fleuve, les quais ont été cédés aux voitures, la Seine à la navigation. Cependant, au cours des dernières années, la désindustrialisation et les préoccupations environnementales ont entraîné un retour en grâce du fleuve. La réappropriation progressive des berges est un enjeu d'attractivité pour les communes en proximité. Les riverains d'aujourd'hui ont des motivations proches de celles des aristocrates qui venaient chercher le calme, les paysages et la verdure.

Dans le cadre de leur réflexion sur le PNU, l'agglomération présentant un patrimoine naturel, culturel et historique remarquable, les membres du CODEV ont vu l'opportunité de constituer une alliance harmonieuse entre la nature, la ville et les citoyens en proposant de mettre en valeur les bâtiments anciens et sites remarquables.



Visite de la maison du Parc d'Isle à Saint-Quentin - EC

PRÉCONISATION N°1

LA MAISON DU FLEUVE

Contexte : La Seine sépare l'agglomération Grand Paris Sud en deux, avec seulement 5 points de traversée. Clivage ou traits d'union ?

Toute la vocation du parc naturel urbain est de briser le sentiment de "frontière" pour être un élément d'identité et d'attractivité communes au territoire. Si 12 villes sont limitrophes du fleuve, et directement concernées par le PNU, la communauté d'agglomération est constituée de 23 communes qui doivent toutes être concernées pour "faire PNU".

Il faut donc un pilote pour garantir une gestion cohérente du PNU (Ex : harmonisation de la signalétique et du mobilier, continuité des liaisons douces...), pour gérer et animer le(s) site(s), pour définir, coordonner et garantir l'unité du PNU (respect de la charte, définition de critères spécifiques pour accepter tel ou tel projet...).

Une structure pour garantir le bon fonctionnement du PNU nous semble donc indispensable, pour la réussite du projet et son appropriation par les usagers.

Aussi, les membres du CODEV proposent la création d'une "maison du fleuve" à l'image de la maison du Parc d'Isle à Saint-Quentin dans l'Aisne. Elle aurait également pour mission l'information et l'animation des différents espaces (sportifs, ludiques, déambulation), de proposer des circuits de découvertes, des expositions, l'accueil des publics scolaires...

Comment ?

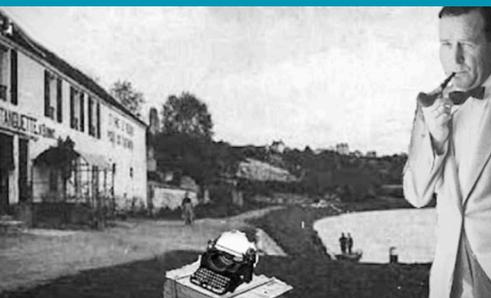
Plusieurs options sont possibles :

- **La gestion via une association ;**
- **Une gouvernance tournante** entre les différentes communes limitrophes de l'agglomération ;
- **Une gouvernance par un service dédié** de l'agglomération, office du tourisme ou autre service.

CETTE MAISON DU FLEUVE AURAIT ÉGALEMENT LE RÔLE D'ACCUEILLIR LES NOMBREUX BATELIERS QUI SILLONNENT LE FLEUVE (CAFÉ, ESPACE RESSOURCES...).



Exemple de signalétique à Grand Paris Sud



SIMÉON vivait dans l'auberge du Vieux Garçon à Morsang-sur-Seine, il avait un bateau amarré au port de Corbeil. Il situe des scènes du personnage de Maigret dans la ville de Corbeil. Les frères Goncourt et Alphonse Daudet venaient également y manger.



Gioachino ROSSINI a passé l'été 1828 au château de Petit-Bourg (Evry), chez le marquis AGUADO. Il y aurait composé son opéra "Guillaume Tell". Le château n'existe malheureusement plus.

PRÉCONISATION N°2

SIGNALER LE PATRIMOINE

Contexte : Comme nous l'avons rappelé dans l'introduction, les communes de GPS sont riches en patrimoines et/ou en sites remarquables. Les lectures nous ont aussi permis de relever quelques anecdotes.

Comment mettre en valeur ce patrimoine ? Comment attirer de nouveaux "touristes", et plus simplement les habitants des communes de GPS les plus éloignées de la Seine ? Comment créer un sentiment d'appartenance ?

Forts de toutes des interrogations, nous proposons les préconisations suivantes :

INFORMER LES HABITANTS ET VISITEURS DES DIFFÉRENTS SITES EN VEILLANT À L'HARMONISATION DE LA SIGNALÉTIQUE

- **Poser une signalétique harmonisée** qui indique les sites historiques ou remarquables (avec précision sur la distance et le temps de trajet vélo et à pied) sur tout le parcours des bords de Seine (un QR code pourrait donner les premières informations attractives).

INSTALLER UNE CARTE DES SITES AUX POINTS STRATÉGIQUES, OU DES PHOTOS, COMME ON PEUT LE VOIR AUTOUR DES QUAIS À PARIS-BERCY

- **Proposer des promenades "boucles des bords de Seine"** vers l'intérieur des communes et les sites (Ex : les moulins, l'Hôtel de Ville, le quartier Saint-Spire à Corbeil-Essonnes, le château des Tourelles à Evry-Courcouronnes (devenu centre d'art plastique), le quartier des Dock des alcools (écoquartier) à Ris-Orangis, ...
- **Illustrer certains sites avec des anecdotes**, ou information sur des personnages historiques ayant une histoire avec une commune de l'agglomération. Comme c'est le cas avec la plaque commémorative qui indique où ont été arrêtés Missak Manouchian et Joseph Epstein (gare d'Evry-Val de Seine) et l'exposition en bord de Seine qui raconte l'histoire du groupe Manouchian-Boczov-Rayman.



Echanges avec Eric SAPIN, de l'association "Alternat" - EC

LE PATRIMOINE CULTUREL EST UN HÉRITAGE À TRANSMETTRE DE GÉNÉRATIONS EN GÉNÉRATIONS.

Contexte : Le Fleuve, au cœur de la transition écologique, détient une véritable dimension éducative. L'appropriation du fleuve et des berges, la sensibilisation à la préservation de l'environnement, peuvent et doivent passer par les enfants qui sont les adultes de demain. Pour les membres du CODEV, il importe de sensibiliser les jeunes durablement aux richesses naturelles d'intérêt faunistique ou floristique, qu'il s'agisse des berges ou d'espaces aquatiques. Ces actions s'inscrivent dans la reconquête des bords de Seine par les habitants de GPS. Seine et berges réservent une grande diversité de visites patrimoniales et culturelles et représentent un magnifique terrain de jeux et d'apprentissage pour les jeunes.

NOS PRÉCONISATIONS

- **Faciliter et promouvoir les classes d'eau** auprès des écoles des communes de l'agglomération proches de la Seine ou non ;
- **Sensibiliser les enfants à l'histoire du fleuve**, ses usages, la faune, la flore l'environnement ...

Comment ?

- Décider de la gratuité de l'amarrage de la péniche école ;
- Mobiliser les élus de GPS sur cette initiative pour que cela entre dans les programmes scolaires des écoles primaires de l'agglomération.

ÉDUCATION & SENSIBILISATION

- **Ressources en ligne** : Développer des contenus éducatifs en ligne comme des vidéos, des articles et des jeux interactifs, pour sensibiliser le public à la biodiversité et à la protection de l'environnement ;
- **Collaboration locale** : Travailler avec des écoles, des associations et des entreprises locales pour promouvoir des pratiques durables ;
- **Sensibilisation** : Organiser des campagnes de sensibilisation pour promouvoir l'utilisation des modes de transport durables.
- **Programmes éducatifs**
 - Ateliers et visites guidées : Proposer des ateliers et des visites guidées pour éduquer le public sur l'écosystème de la Seine ;
 - Éducation à la nature ;
 - Matériel pédagogique : Développer du matériel pédagogique pour les écoles et les associations.



AXE 4

GESTION DES RISQUES

La gestion des espaces naturels, en particulier ceux bordant les cours d'eau, soulève de nombreux défis qui nécessitent une approche équilibrée entre préservation de l'environnement et respect des usagers. Parmi les priorités figurent le nettoyage des berges et de l'eau, essentiel pour maintenir la qualité écologique de ces milieux. Toutefois, ces espaces sont aussi soumis à des enjeux sociaux et sécuritaires, comme le risque de ségrégation d'accès, la gestion des déchets, ou encore la prévention des comportements indésirables. L'aménagement et la protection des berges doivent également tenir compte des zones inondables, imposant une adaptation face aux risques naturels. Enfin, la question de la civilité, telle que la gestion des chiens tenus en laisse, est indispensable pour garantir un usage harmonieux et respectueux des espaces publics.

NOS PRÉCONISATIONS

QUALITE DE L'EAU

- **Surveillance**
 - **Alertes** : Mettre en place un système d'alerte rapide en cas de pollution, en partenariat avec les autorités locales.
- **Dépollution**
 - **Interventions d'urgence** : Prévoir des équipes et des équipements pour intervenir rapidement en cas de contamination.

ACTIVITES HUMAINES

- **Navigation**
 - **Régulation** : Établir des règles pour la navigation afin de minimiser les impacts environnementaux, comme des zones de vitesse réduite ;
 - **Infrastructures** : Créer des infrastructures adaptées, comme des quais écologiques avec points d'amarrage pour les bateaux.



LE RISQUE D'INONDATION

Selon le document du SIARCE intitulé "*Berges de Seine, définition d'un programme global d'aménagement et de valorisation*", le Plan de Prévention des Risques naturels d'Inondation (PPRI) montre des aléas "**très forts**" principalement en rive droite. La commune de Corbeil-Essonnes est concernée par un aléa "**moyen**" sur une surface importante.

Dans une vision d'avenir pour le bassin de la Seine, le risque qui est mentionné dans ces réflexions est celui des inondations, surtout si l'on considère le changement climatique. Des mesures considérables ont été prises pour gérer les désastres naturels et pour fournir de l'eau à la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine en cas de sécheresse. Elles doivent permettre de pallier à l'immense risque d'inondation de la région parisienne et des aires urbaines régionales qui l'entourent.

Dans le documentaire "*Quand la Seine débordera*" (France 5), il est précisé que l'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs a été spécialement créé pour traiter des grandes inondations de la Seine. Quatre grands lacs ont été créés pour réguler la Seine. Un cinquième lac, le Lac de la Bassée, est en travaux et sera terminé en 2030, il a pour objectif de permettre de traiter les pluies qui tombent en aval des quatre lacs existants.

Il y est expliqué que la principale mesure à l'étude aujourd'hui pour éviter une future grande crue plus importante que toutes celles qui se sont déjà produites, ceci en raison du réchauffement climatique, est d'inonder les champs à tous niveaux du maillage de la multitude de cours d'eau du bassin versant de la Seine et pour cela d'abaisser les rives de ces cours d'eau. Des tests vont être réalisés pour mesurer l'efficacité d'une telle méthode.

Les zones les plus concernées d'après le PCAET de GPS

Au regard de la présence d'ilots de chaleur et des fragilités sociodémographiques du territoire, deux axes urbains du territoire se dégagent, concernant des enjeux de vulnérabilité aux canicules et d'inondations liées aux pluies intenses :

- **L'axe Seine** particulièrement concerné, principalement de Grigny à Corbeil-Essonnes ;
- **L'axe allant de Combs-la-ville à Savigny-le-Temple**, dans une moindre mesure, la densité et l'urbanisation y étant plus faibles.

Selon la fiche thématique du "*SCoT n°14 - La Seine*", les phénomènes d'érosion des berges sont dus à différents facteurs :

- **Batillage trop important** ;
- **Crues à répétition** (phénomènes de plus en plus fréquents avec le réchauffement climatique) ;
- **Artificialisation des berges** qui augmentent le ruissellement des eaux pluviales et le lessivage des sols.

NOS PRÉCONISATIONS

GESTION DES INONDATIONS

- **Zones inondables**
 - **Se tenir informé et prendre en compte les résultats des études hydrologiques** qui prévoient les prochains débordements afin d'en limiter les effets ;
 - **Infrastructures résilientes** : Intégrer des solutions innovantes comme des parcs inondables qui peuvent absorber l'excès d'eau en période de crue.

NOTONS QUE LE RISQUE INONDATION EST PRÉSENT SUR LA QUASI-INTÉGRALITÉ DU PNU TEL QUE DÉCRIT PAR LA CHARTE ADOPTÉE EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE.



Rencontre avec les habitants et usagers de la Seine lors d'une balade en péniche avec l'association "Alternat" - EC

AXE 5

MOBILITÉ & ACCESSIBILITÉ

La mise en valeur des rives urbaines passe par une volonté de les connecter de manière fluide et accessible. Pour cela, des solutions innovantes, comme des navettes sur l'eau ou des passerelles piétonnes et cyclables, pourraient transformer la manière dont nous naviguons entre les deux rives. L'objectif est de favoriser les déplacements doux, en reliant efficacement les axes nord-sud et ouest-est, tout en réduisant la place accordée aux voitures. Dans cette optique, l'intégration de projets comme la Scandibérique vise à renforcer l'attractivité et la visibilité de ces espaces, en les rendant non seulement plus accessibles mais aussi plus accueillants pour tous.

NOS PRÉCONISATIONS

TRANSPORTS DURABLES

- **Intégrer des stations "mobilités électriques"** (Vélos, trottinettes, bateaux...) en libre-service pour faciliter les déplacements à l'intérieur du parc. A installer aux différentes entrées et points stratégiques du parc ;
- **Mettre en place des navettes** électriques ou hybrides pour desservir les principales entrées du parc et les points d'intérêt internes ;
- **Assurer une bonne connexion** avec les lignes de bus et de train existantes pour faciliter l'accès au parc depuis les zones urbaines environnantes.

MOBILITES DOUCES

- **Sentiers piétons** : Créer des sentiers piétons bien balisés et accessibles, avec des zones de repos et des points d'information ;
- **Pistes cyclables** : Développer un réseau de pistes cyclables sécurisées à l'intérieur du parc, connectées aux pistes cyclables urbaines.

ACCESSIBILITE

- **Accès pour tous** : S'assurer que les infrastructures du parc sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, avec des chemins adaptés et des équipements spécifiques ;
- **Signalétique** : Mettre en place une signalétique claire et multilingue pour guider les visiteurs à travers le parc ;
- **De véritables quais et points d'amarrage** pour accueillir les péniches.

PROMOTION DE LA MOBILITE DURABLE

- **Covoiturage** : Encourager le covoiturage pour les visiteurs venant de loin, avec des plateformes dédiées et des parkings réservés ;
- **Etudier la mise en place de navettes fluviales** pour les déplacements locaux via la Seine.



Exemple de point numérique pédagogique à la maison du parc de l'Isle - Saint-Quentin - Photo : Joël SENETAIRE

AXE 6

NUMÉRIQUE

NOS PRÉCONISATIONS

PLATEFORMES COLLABORATIVES

- **Participation citoyenne** : Créer une plateforme en ligne où les résidents peuvent proposer des idées, signaler des problèmes et participer à des consultations publiques ;
- **Utiliser des outils numériques pour organiser et promouvoir** des événements communautaires, des ateliers éducatifs et des activités de bénévolat.

CAPTEURS ENVIRONNEMENTAUX

- **Installer des capteurs pour surveiller en temps réel la qualité de l'eau**, permettant une intervention rapide en cas de pollution ;
- **Utiliser des capteurs pour suivre les conditions météorologiques** et anticiper les risques d'inondation ou de sécheresse.

TECHNOLOGIE ET INNOVATION

- **Utiliser des capteurs pour collecter des données sur la fréquentation** et les flux de visiteurs, afin d'optimiser la gestion des espaces et des infrastructures.

MOBILITÉ & ACCESSIBILITÉ : APPLICATIONS MOBILES

- **Développer une application mobile offrant des cartes interactives**, des itinéraires de randonnée, des informations sur les points d'intérêt du parc et sur les événements en temps réel ;
- **Inclure des fonctionnalités pour les personnes à mobilité réduite**, comme des itinéraires adaptés et des informations sur l'accessibilité des infrastructures.

PROMOTION & VISIBILITÉ

- **Créer un site web dédié au parc**, avec des informations sur les activités, les événements, et les initiatives de conservation ;
- **Utiliser les réseaux sociaux pour partager** des mises à jour, des photos, et des vidéos du parc, et pour interagir avec la communauté.

PROJETS PILOTES

- **Tester des technologies innovantes**, comme les drones, pour la surveillance de la biodiversité ou les capteurs "IoT" pour la gestion des ressources.

PARTENARIATS

- **Collaboration avec les universités** : Travailler avec des institutions académiques pour développer des projets de recherche et des solutions technologiques adaptées aux besoins du parc.



CONCLUSION

Quel aménagement retenir pour les berges de la Seine et au-delà pour un réel parc naturel urbain sur le territoire de GPS qui intègre les parcs, les zones humides et les forêts environnantes, la réponse reste à élaborer ?

Plusieurs études ont été réalisées sur le sujet qui ont soulevé les questions de la définition de ce parc, de la vision de la Seine, non plus comme une limite entre collectivités locales mais comme "centre" de Grand Paris Sud pour jouer le rôle de lien entre des berges très hétérogènes, de la nécessité d'élargir le périmètre de la réflexion de façon plus globale, jusqu'au bassin versant de la Seine. C'est d'ailleurs à cette échelle que sont nécessairement traités les risques d'inondation.

Les berges de la Seine doivent devenir partie intégrante de la vie locale et participer à l'identité du territoire pour devenir un facteur d'attractivité et de formation. Des préconisations ont été faites dans ce sens par le CODEV, qui s'ajoutent aux réflexions préalablement menées.

Pour que ce PNU ne soit pas réduit à un "aménagement plus ou moins concerté des berges de la Seine", il lui faut un cadre général. Il faut répondre à la question du traitement des interruptions de cheminement pour en faire un espace continu. Il faut en faire un élément de la trame Verte et Bleue. **Il faut rendre l'espace considéré plus agréable.**

Ce cahier de préconisations a pour objectif d'y concourir.

Ajoutons que l'étude menée par le CODEV fait ressortir la richesse du sujet : les Berges de Seine. Et cela à de nombreux égards : l'histoire, la géographie, le territoire, la nature et la biodiversité, les paysages... Et tant de particularités encore de notre territoire.

CHAQUE ÉLÉMENT ÉTUDIÉ EST UN RAPPEL DU PATRIMOINE EXCEPTIONNEL À PRÉSERVER POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES ET POUR LES GÉNÉRATIONS ACTUELLES QUI NE DEMANDENT QU'À PROFITER DE CETTE RICHESSE PATRIMONIALE TOUT EN LA VALORISANT, EN LA RENDANT ACCESSIBLE ET ABORDABLE AU PLUS GRAND NOMBRE.





14
ateliers

6
rencontres
d'acteurs

3
visites
de sites

Il s'agit là d'une démarche de développement durable du territoire sur les plans économique, social et environnemental, basée sur une collaboration étroite entre les acteurs locaux : élus et services techniques, habitants, associations, entreprises et organismes partenaires.

La zone choisie pour le PNU de l'agglomération Grand Paris Sud - Seine-Essonnes-Sénart possède toutes les caractéristiques pour créer un tel outil : des espaces naturels, forestiers, agricoles, aquatiques et le milieu urbain s'étalant le long de cet élément central qu'est la Seine. En ce sens, le périmètre du PNU doit être élargi pour englober ces espaces.

Plus que 12 communes seront ainsi appelées à travailler ensemble pour valoriser leur extraordinaire territoire.

GRAND PARIS SUD PEUT TROUVER DANS CE PROJET AUTOUR DE LA SEINE ET DE SES BERGES, UNE NOUVELLE IMAGE, VALORISANTE ET IDENTIFIANTE POUR L'AVENIR DU TERRITOIRE.

Le groupe "PNU" du conseil de développement de Grand Paris Sud



Le groupe de travail "PNU"

Les co-référents : Christian BARTHE, Jean-Pierre LE BRETON, Joël SENETAIRE

Victor ANRIAMPANANA, Thierry AUDAS, Laurent BORNERT, Danielle GABRIELE, Zamen GHEMARI, Jean-Marie GREFF, François HELAUT, Sandrine LAURENT-FONTAINE, Magalie LEMAIR-GIRAUDON, Florent MOURIOT, Claudine NDOYE, Joseph NOUVELLON, Serge OLIVIER, Barbara POLACCI, Lionelle REYNES-MARTIN, Jean-Pierre TOURNERET, François VERRET.



NEW TOWNS, NEW NARRATIVES : UN ATELIER D'INTELLIGENCE COLLECTIVE EUROPÉEN AU SERVICE DES TRAVAUX DU CODEV

*"Il faut faire
avec les citoyens !"*

Fin mai 2024, à l'initiative de la Direction des relations européennes, internationales et mondialité, la communauté d'agglomération Grand Paris Sud accueillait un séminaire européen faisant partie du projet "New Towns New Narratives" dont GPS est partenaire.

Ce projet a pour l'objectif de créer un réseau de villes nouvelles pour travailler ensemble sur des défis communs tels que la transition sociale et écologique, les relations entre les habitants et les gouvernements locaux etc.

Lors de ce séminaire, des représentants de 14 villes nouvelles en Europe ont pu travailler sur le sujet "Transition verte juste et inclusive", autour de 3 sujets : alimentation, énergie/précarité énergétique et aménagement urbain vert.

Le service Participation a été sollicité pour imaginer et animer les ateliers de ce séminaire. Avec l'accord des organisateurs, il a proposé que soit "posé" le sujet du parc naturel urbain comme exemple de travail. Avec l'ambition de venir conforter ou "nourrir" les réflexions du CODEV.

Ainsi, environ 30 personnes se sont-elles interrogées sur la question suivante : "Comment rendre attractifs les bords de Seine dans une dimension transition sociale et écologique ?"

QUELQUES ÉLÉMENTS ISSUS DE LA RÉFLEXION DU GROUPE

DES OBSTACLES

- Qualité de l'eau
- Nettoyage des berges et gestion des déchets
- Civilités ex : chiens tenus en laisse...
- Favoriser les gens, pas les voitures
- DANGER !!! Compétition entre les espaces
- Connecter les deux rives
- Risque de ségrégation (ex : accès, prix des activités...)
- Préserver la nature VS satisfaire les habitants (danger de consumérisme)
- La concurrence nature/loisirs

DES OPPORTUNITÉS

- Signaler le patrimoine
- Planifier la relation (gouvernance) entre les habitants et l'agglomération
- Endroits conviviaux (ex : pour manger)
- La Seine au programme scolaire
- Développement d'espaces sociaux et économiques
- Zones inondables : accepter et s'adapter
- Bords de Seine = espaces verts et sauvages = marqueur territorial (attractivité)

DES DÉFIS

- Nager dans la Seine
- Doit être "facile d'accès"
- Connecter pour les piétons et cyclistes
- Ne plus tourner le dos à la Seine
- Développer les sports d'eau
- Partir des besoins/envies des habitants
- Privilégier les déplacements doux
- Une carte touristique des berges de Seine
- Des activités pour les résidents, les riverains
- Education à la nature

Evry-Courcouronnes, le 24 septembre
2024

Mesdames, messieurs
Membres du Conseil de développement
de Grand Paris Sud

Objet : Saisine sur la thématique « *Parc Naturel Urbain de la Seine* »

Mesdames, Messieurs,

En réponse à votre sollicitation et conformément aux engagements énoncés dans la délibération du 29 juin 2021 relative aux conditions de réussite d'un partenariat Conseil de développement/Agglomération, la communauté d'agglomération de Grand Paris Sud propose au Conseil de développement de contribuer – sous la forme de préconisations – au projet de Parc naturel urbain (PNU) de la Seine en cours d'élaboration.

Dans ce cadre, et pour faire suite aux temps d'échange que nous avons eus, je vous propose que l'objet de la saisine soit basé sur **les éléments suivants, de manière non restrictive** :

- Le périmètre à protéger et à promouvoir ;
- L'identité et la composition de ce Parc Naturel Urbain mettant en valeur le patrimoine naturel, culturel et historique du lieu ;
- Le cadre agréable qui doit en résulter.

Pour cela, merci de prendre note que le projet de PNU porté par la communauté d'agglomération « *vise à faire de la Seine l'élément structurant majeur du paysage du territoire pouvant permettre d'identifier une stratégie cohérente sur l'ensemble de Grand Paris Sud* ».

Les services de la communauté d'agglomération en charge de ce dossier restent à votre disposition pour tout échange complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Aurélie Gros
Vice-présidente en charge de la
démocratie participative et du Parc
naturel urbain de la Seine





REJOIGNEZ LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Ensemble, impactons le territoire de nos engagements citoyens !



NOS ACTUS !



codev@grandparissud.fr



Conseil de développement de Grand Paris Sud
500, Place des Champs-Élysées – BP62
91054 Évry-Courcouronnes



codev@grandparissud.fr



Conseil de développement de Grand Paris Sud
500, Place des Champs-Élysées – BP62
91054 Évry-Courcouronnes

Rédaction : Membres du groupe de travail "PNU" du CODEV
Mise en page : Service Participation de Grand Paris Sud
Nous contacter : codev@grandparissud.fr

décembre 2024